



La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie



Janvier 2017
n° 160

NON, LE BOIS N'A PAS DE « LISIÈRE » *Non, le Bois n'est pas une « friche foncière »*

Il ne se passe pas un jour sans qu'un média nous parle de la lisière du bois de Boulogne.

Le Jardin d'Acclimatation, le stade Roland-Garros, le Jardin Botanique des Serres d'Auteuil, les baraques des SDF allée des Fortifications, l'espace situé entre le périphérique et les boulevards des maréchaux Fayolle, Maunoury et Franchet d'Espèrey seraient-ils dans cette mythique lisière ? Bien sûr que non ! Ils sont dans le Bois, espace boisé classé inconstructible dans le Plan Local d'Urbanisme. Après une longue enquête publique, ce document qui prévoit des concessions, a été approuvé par un vote solennel au Conseil de Paris.



Ainsi, Roland-Garros bénéficie d'une concession accordée par la Ville à la Fédération française de tennis. Il en est de même pour le Jardin d'Acclimatation au profit du groupe LVMH. D'autres concessions sont aussi attribuées aux deux hippodromes, à divers restaurants et clubs sportifs élitistes qui, en tant que locataires, versent des loyers à la ville de Paris. De ce fait, ils sont soumis à des cahiers des charges sur ce qu'ils peuvent bâtir ou non.

La Ville ne peut donc pas construire ou faire construire sans respecter le PLU. Or, on constate qu'elle cherche à s'affranchir de cette contrainte. Le contentieux de l'extension de Roland-Garros dans les Serres d'Auteuil en est un exemple. Le projet de construction de 10 000 logements sociaux entre la porte Maillot et la porte d'Auteuil sur les espaces du Bois le long du périphérique en est un autre ; de même que la construction de logements pour SDF sur l'allée des Fortifications ou pour gens du voyage près de l'hippodrome de Longchamp.

Non, Madame le Maire de Paris, le Bois n'est pas une friche foncière à votre discrétion. Il n'a pas de « lisière ». Un terrain est dans le Bois, donc inconstructible, ou il n'est pas dans le Bois.

François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

L'avenue Kléber, une avenue prestigieuse

L'ancienne avenue du Roi de Rome, ouverte en 1854, prend en août 1879 le nom du général français Jean-Baptiste Kléber (1753 - assassiné au Caire en Egypte en 1800).

Elle relie la place Charles-de-Gaulle à la place du Trocadéro et compte de nombreux hôtels particuliers aujourd'hui occupés principalement par des ambassades, des sièges de sociétés et des grands hôtels.

En haut de l'avenue, l'hôtel Mercedes se développe sur trois voies : l'avenue Kléber, la rue de Presbourg et la rue Lauriston. Il fut construit à partir de 1903 par Georges Chedanne, un des maîtres de l'Art Nouveau à Paris. En témoignent l'ondulation des façades et les toitures en ombelles d'ardoise qui animent le bâti.

La décoration sculptée très originale est le fait de la collaboration de trois sculpteurs : Boutry, Sicard et Gasq. Limitée à l'ornementation de corbeaux et de clés de voûte, l'ensemble des reliefs est consacré au sport automobile et à leurs conducteurs.



Une galerie de portraits de conducteurs, hommes et femmes, des petites scènes de genre nous permettent de nous remémorer tout l'attirail de lunettes, chapeaux, casquettes et autres écharpes dont les automobilistes s'équipaient et sont autant de petits reportages amusants et précis sur une manière de conduire aujourd'hui révolue.



Au n° 19, l'ancien hôtel Majestic, maintenant hôtel The Peninsula Paris, a été construit par l'architecte Charles Letrosne.

Sous l'occupation, le haut commandement militaire allemand s'y installe. Plus tard, il abrite le siège de l'UNESCO, puis les services du ministère des Affaires étrangères, dont le Centre des Conférences Internationales.

Les accords de Paris mettant fin à la guerre du Viêt-Nam en 1973, ceux de Paris sur le Cambodge en 1991 et les accords Kléber après la rébellion du nord de la Côte d'Ivoire en 2003 y ont été signés.

L'État français l'a vendu à la société d'investissement publique du Qatar, Qatari Diar, qui l'a transformé en hôtel de luxe.





Au n° 50, l'ambassade du Pérou occupe un hôtel particulier dans le goût néoclassique de la Belle-Epoque, avec balcons à balustres, pilastres d'ordre corinthien, baies agrémentées d'agrafes et de frontons à l'étage noble.

La façade présente une belle marquise.



Au n° 58, l'ancien hôtel particulier à la façade néo-classique construit pour la famille de Victor Echaurren-Valero (1862-1917, homme politique chilien) a été transformé en immeuble de rapport par l'architecte Octave Raquin en 1892. Ce dernier est connu pour avoir été primé au concours de façades en 1902 pour celle du 33 rue du Champ de Mars dont la sculpture florale évoque les arums.



Au n° 60, un immeuble de rapport actuellement à usage commercial et de bureaux a été construit par l'architecte Charles Letrosne en 1912. Le soubassement de l'hôtel est en pierre de taille grège et les étages en brique rose forment des motifs géométriques par endroit.

Les sculptures qui soulignent les corniches, les consoles et l'encadrement des lucarnes sont de Camille Garnier. On retrouve dans le traitement plus classique de la toiture l'inspiration de l'ancien hôtel Pauilhac au 59 avenue Raymond-Poincaré.

Ce dernier inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques a été construit un an plus tôt par Charles Letrosne.



Charles Letrosne et son fils Daniel ont réalisé, outre le 19 avenue Kléber, les bains Callou et Lardy de l'établissement thermal de Vichy, le Sporting club de Monte-Carlo et le parc zoologique de Vincennes. En 1923, 1924 et 1926, il publie à Paris les trois tomes d'un traité illustré, bible du régionalisme en France « [Murs et toits pour les pays de chez nous](#) ».

Les immeubles des n° 58 et 60 ont une cour commune.

A S S O C I A T I O N A U R O R E

Une « aurore » pour les sans-abri dans le Bois de Boulogne

L'association *Aurore* a achevé la construction d'un hébergement provisoire dans le Bois pour 200 personnes sans abri qu'elle va tenter de réinsérer dans la vie active.

Aurore, forte de 2 000 salariés, de 650 bénévoles et d'un budget annuel de 106 M€, a conduit vers la réinsertion sociale plus de 30 000 personnes en 2015.

Mais qui est donc *Aurore* ? Il faut remonter à l'Empire libéral des années 1860 et aux nombreuses œuvres de réinsertion sociale de l'Église pour comprendre la volonté de la société française de secourir les libérés de prison. En effet, le vagabondage, à savoir la vie dans la rue, était un délit puni de prison. De nombreux « patronages » se chargeaient de fournir du pain et du travail aux libérés de prison, adultes et enfants, pour un « retour à la vie honnête ».

Finalement, l'arrêté du 9 juin 1872 du ministère de l'Intérieur crée la Société Générale pour le Patronage des Libérés (SGPL) dont les statuts sont approuvés le 17 janvier 1884. Son conseil d'administration comportait de nombreux hommes politiques, catholiques ou laïcs, des magistrats, des pénalistes et des écrivains.

Le financement, d'abord public, est assuré dès 1885 par une subvention du ministère de l'Intérieur de 45 000 francs. Le patronage touche ainsi 50 centimes par libéré hébergé. Puis, la SGPL fait aussi appel au mécénat. Une circulaire incite les employeurs à embaucher les libérés. Des patrons au nombre de 135, tels que Rothschild, Boucheron ou Schlumberger, en embauchent. Le 4 novembre 1875, la SGPL est reconnue d'utilité publique.

Après la guerre, la SGPL est devenue pour quelque temps une œuvre catholique qui se consacre à la réinsertion sociale des prisonniers libérés conformément aux dispositions de la Loi du 27 février 1951. En 1955, un directeur laïc remplace les pères franciscains. Le foyer *Étoile du Matin* diversifie ses missions et, outre les « libérés », s'occupe aussi des sans-abri, des alcooliques, des malades mentaux et des vagabonds.

Enfin, le 29 juillet 1967, un décret du Premier Ministre entérine le changement de nom de la SGPL en *Association Aurore*. Son objet social devient : *réadaptation sociale et professionnelle des personnes que la maladie, l'isolement, la détresse morale ou matérielle, un séjour en prison ou à l'hôpital ont privé d'une vie normale.*



Simone Veil, ministre de la Santé, en devient le secrétaire général.

En 2012, il y aurait en France 143 000 sans-abri dont 50 000 en Île-de-France et 30 000 à Paris. L'association dispose de structures d'accueil telles que :

- *L'Étoile du Matin*, qui avec 44 logements reçoit des hommes sortant de prison et cherchant à s'insérer dans la vie professionnelle ; 20 autres logements sont dans le diffus et chez des bailleurs sociaux
- *Solleillet* dans le 20^e, avec 40 studios et 15 appartements, reçoit des femmes sortant aussi de prison. Elles peuvent être avec leurs enfants jusqu'à l'âge de deux ans. Ensuite, les enfants peuvent être confiés à des familles d'accueil
- Le pôle *Accueils santé précarité* (ASP) a su développer des soins pour les autistes et aussi pour des malades du cancer, du sida ou de la drogue
- *L'Établissement de soins et d'aide par le travail* (ESAT) accueille les handicapés moteurs et mentaux
- Des pôles d'insertion par le jardinage et le maraîchage permettent de donner un métier aux intéressés. Ils peuvent aussi vendre les produits de leurs récoltes et s'orienter par ailleurs vers la restauration grâce à ce cycle de « l'économie sociale et solidaire ».

L'association *Aurore* a aussi la possibilité d'occuper des bâtiments publics vacants, en voie de réaffectation, pour ses activités d'assistance.

On peut citer :

- L'occupation provisoire de l'ancien hôpital de Gonesse pour un « habitat intercalaire ».

Les bénéficiaires sont alors chargés de son entretien. Il en va de même pour l'hôpital St Vincent de Paul ou pour l'ex INPI de la rue Saint-Pétersbourg

- Le service *Urgence Sociale et Hébergement* tel que celui qui vient d'être créé allée des Fortifications dans le bois de Boulogne, sous le nom de *La Promesse de l'Aube*. Ces baraquements, provisoires pendant trois ans, ont une capacité de 200 personnes, hommes, femmes avec enfants ou couples. Les résidents sont adressés par le 115 et par le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation).

Un concierge surveille jour et nuit l'accès aux logements accessibles seulement avec une carte magnétique. Une tisanerie permet aux accueillis de prendre leurs repas en commun de façon à se resocialiser. Une société de restauration leur livre trois repas par jour en barquettes à réchauffer sur place. Le personnel comporte 26 travailleurs sociaux. Leur rôle est d'encourager les résidents à

s'habituer à vivre sous un toit, à mener une vie régulière, à entretenir les locaux et, progressivement, à trouver une activité salariée leur redonnant dignité et estime d'eux-mêmes.

Ces travailleurs sociaux sont aidés par de nombreux bénévoles venant du 16^e arrondissement. En effet, à l'annonce du projet dans le Bois, l'association *Aurore* a reçu de nombreux appels de volontaires pour du bénévolat. La première bénévole a aussitôt été nommée responsable du recrutement et de l'organisation de ces bénévoles déjà au nombre d'une trentaine, dont une pédiatre qui dispense ses soins sur place. Enfin, trois paroisses du 16^e ont fait des offres de services, ainsi que la *Croix-Rouge* et le *Centre Corot*.

Donc, autant la création dans le Bois, espace vert classé inconstructible, de cet hébergement est illégale, ce que le juge administratif devrait confirmer, autant l'œuvre de l'association *Aurore* est admirable et mérite d'être connue et aidée.

Voir : <http://aurore.asso.fr>

OÙ EN EST L'EXTENSION DE ROLAND-GARROS ?

Depuis notre « Lettre » d'octobre où nous vous narrions les fantaisies entre Tribunal de Grande Instance (TGI) et Tribunal Administratif (TA), les travaux ont repris dans le jardin botanique des serres d'Auteuil.



L'ensemble des serres dites « chaudes » a été détruit et les terrassements préalables à la construction du stade de 5 000 places sont bien avancés. Le 10 octobre, le TGI a débouté la famille de l'architecte Formigé et l'a condamnée à 40 000 € de dépens !

Le recours contre le permis de construire du stade de 5 000 places déposé notamment par XVI^e DEMAIN, devant le TA devrait être examiné le 19 janvier 2017, alors qu'il a été introduit en 2015 !

Par ailleurs, les travaux de la Fédération française de tennis sur son site d'origine se poursuivent depuis deux ans pour créer un nouveau centre de presse et divers locaux d'accueil pour les joueurs et leurs suites. La démolition du cours n° 1 est attendue de façon à y substituer la place dite des Mousquetaires sur un hectare.

FERMETURE DE LA VOIE EXPRESS RIVE DROITE

« L'évaporation » des voitures tarde à se manifester

Fin novembre, après le recours déposé devant le Tribunal Administratif par les riverains du centre de Paris, la Région Île-de-France dépose aussi un recours contre la délibération du conseil de Paris de septembre 2016 sur la fermeture de la voie sur berges rive droite.

La Région Île-de-France constate que la fermeture de la voie express a des effets sur toute la circulation en Île-de-France dont les conditions se sont encore dégradées entre septembre 2015 et septembre 2016.



Selon une étude commandée par la présidente de la Région, les embouteillages sont en forte hausse à Paris et en banlieue.

Périphérique, rocade franciliennes ou avenues parisiennes sont fortement touchés, de + 25 à + 100 %.

Et, le constat part d'une situation de septembre 2015 déjà dégradée par la fermeture des voies sur berges de la rive gauche en 2013.

La Région rappelle que « la voie Georges-Pompidou a été originellement conçue et est encore répertoriée comme une voie express ayant une finalité de liaison ouest-est, étant au nombre des axes permettant d'assurer la continuité des itinéraires principaux dans l'agglomération parisienne et la région Île-de-France » (Le Figaro du 25 novembre 2016).

Tout le monde s'accorde pour limiter l'usage de la voiture dans Paris intra-muros. La mairie de Paris, elle, attend « l'évaporation » des voitures.

La politique de l'embouteillage pour réduire la circulation automobile n'est pas l'alternative à une véritable politique des transports, des déplacements et de l'urbanisme dans la région parisienne.

Ville de Paris et Région accordez vos violons !

TERRAIN VAGUE ANGLE RUE HENRI HEINE ET RUE JASMIN

Un projet débloqué ?

La Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP) va construire trente logements sociaux et une halte-garderie sur cet emplacement.

Au début des années 1990, le propriétaire, M. Rifaat el-Assad, oncle de Bachar, voulait y construire des bureaux sous forme de bureaux de passage. Les riverains sont parvenus, par voie contentieuse, à bloquer ce projet

jusqu'à ce jour. La Ville s'est alors décidée à faire constater « l'état d'abandon » par le tribunal administratif, ce qui a permis de faire démarrer ce nouveau programme.

Nous ferons remarquer que certains riverains qui ne voulaient par des bureaux de M. el-Assad vont se retrouver avec des logements sociaux. Heureusement, la garderie devrait leur rendre le sourire !

ANCIEN IMMEUBLE DE LA GENDARMERIE RUE SAINT-DIDIER

L'immeuble a été détruit, à l'exception de la façade côté 35 rue Saint-Didier que l'on voit bien sur la gauche de la photo.



Vont se construire des logements pour étudiants, des logements sociaux et des logements libres, comme c'était signalé dans la Lettre 158 de juillet 2016.

VEILLONS SUR NOS MONUMENTS ET NOS PAYSAGES

Vient d'être publiée une « *Lettre ouverte aux Français et à leurs élus sur le patrimoine* ». Ce livre résulte d'un travail commun de réflexion de onze grandes associations nationales de défense du patrimoine, parmi lesquelles *Patrimoine environnement* à laquelle adhère XVI^e DEMAIN.

Cette publication intervient alors que vont bientôt paraître les décrets d'application de la loi CAP, *Création, Architecture, Patrimoine*. Cette loi, promulguée en juillet 2016, a été fortement remaniée par rapport à une première version, grâce à l'action des associations patrimoniales auprès du Sénat et de l'Assemblée nationale. Un premier texte trop décentralisateur avait aussi été critiqué dans la Lettre n° 156 de XVI^e DEMAIN de janvier 2016.

La lettre ouverte de 103 pages, d'une lecture aisée, est divisée en quatre grandes parties : la définition du patrimoine, sa gouvernance, sa transmission et son impact sur la vie économique et sociale. Chacune d'elles se conclut par une série de propositions intéressantes (22 au total).

Les plus importantes sont ici évoquées. D'abord, une notion élargie du patrimoine touchant, à la fois, les édifices, petits et grands, les sites naturels et les paysages dont les procédures de protection devraient être harmonisées grâce à la coordination des services qui en sont chargés. Le respect des monuments historiques, des sites et de leur environnement doit être intégré dans la mise en œuvre du développement durable, en particulier pour les choix d'implantation des éoliennes.

Un rôle accru est attribué aux associations qui devraient participer activement au débat public, en amont du processus de décision des autorités responsables. Une véritable concertation est à assurer avec les habitants pour l'affectation des édifices et l'organisation des espaces publics. Les associations ont aussi un rôle à remplir pour l'éducation au patrimoine auprès des enseignants d'histoire et d'histoire de l'art, disciplines qui sont les fondements de notre culture et sont encore trop négligées dans les programmes scolaires.

La formation des artisans au bâti ancien devrait être stimulée pour mieux assurer la transmission des savoir-faire aujourd'hui en perte.



Comment ne pas saluer l'intérêt porté à la renaissance des centres anciens, en particulier des « sites patrimoniaux remarquables », nouvelle appellation réunissant les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP et AVAP, dont la dernière version de la nouvelle loi redonne à l'État une large responsabilité ?

Les propositions financières sont aussi dignes d'intérêt : la dotation budgétaire annuelle de l'État pour les monuments historiques devrait passer de 300 à 400 M€. La participation financière des collectivités locales est aussi essentielle, dans la mesure où seront mieux définies les compétences des régions, des communautés de communes et des communes elles-mêmes. Une proposition originale, déjà ancienne, a été reprise : affecter une partie des recettes d'un tirage de la Loterie nationale au patrimoine.

Publiée à la veille d'échéances électorales majeures, il faut souhaiter que cette lettre ouverte rencontre un écho chez les candidats. Elle intéressera, en tout cas très vivement, par ses constats et ses propositions, tous ceux qui militent depuis longtemps pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos villes et de nos villages.

On peut se la procurer, pour un prix modique de 10 €, auprès de l'association Patrimoine Environnement, 21 rue Borrégo - 75020 Paris (Tél : 01 42 67 84 00).

UN NOUVEAU RÉSEAU DE BUS POUR PARIS EN 2018

Le Stif, Syndicat des transports d'Île-de-France, rénove le plan de circulation des bus. « Depuis les années 50, la structure du réseau n'a que très peu évolué : le nombre de lignes est resté presque constant, seuls quelques prolongements ou légères modifications d'itinéraire ont eu lieu ». L'évolution de la démographie nécessite de réorganiser le réseau (Voir le site : <http://paris.grand-paris-des-bus.fr/>).

1 900 000 personnes (1,1 million pour les lignes parisiennes) utilisent par jour le bus en Île-de-France, autant que le métro.

Jusqu'au 30 novembre 2016, vous aviez la possibilité de contribuer à l'évolution de ce plan de restructuration du réseau parisien. Le nouveau réseau sera défini d'ici à l'été 2018, après cette phase dite de concertation assez confidentielle. Une mise en service est envisagée pour septembre 2018.

Selon le plan interactif du site, les lignes 22, 52, 62 et 82 dans le 16^e arrondissement ne sont pas concernées.

La ligne 30 va assurer la desserte de l'hôpital Georges-Pompidou à partir du quai André-Citroën.

La ligne 32 voit son parcours modifié entre la gare Saint-Lazare et la gare de l'Est.

La ligne 43 pourrait passer dans le Bois pour desservir l'hippodrome de Longchamp.

Pour la ligne 63, un contre-sens est créé boulevard Saint-Germain.

La ligne 70 en provenance du Châtelet est prolongée depuis Radio-France jusqu'à l'hippodrome de Longchamp.

La ligne 72, issue du parc de Saint-Cloud, est prolongée jusqu'à la gare de Lyon.

La ligne 83 est supprimée dans le 16^e arrondissement.

La ligne 88 rentrera dans le 16^e pour relier l'hôpital Georges-Pompidou à la porte d'Auteuil.

Il est aussi intéressant de regarder quelles sont les évolutions dans Paris en dehors du 16^e arrondissement. Des modifications sur de nombreuses lignes (suppressions et allongements) sont à même de changer vos habitudes.

Les lignes 20 et 53 sont prolongées jusqu'à la porte des Lilas.

La ligne 28 est prolongée jusqu'à la porte de Clichy et assurera la desserte du nouveau Palais de justice.

Des voies à contresens sont créées sur certaines lignes pour acheminer les bus dans la même rue à l'aller et au retour, ce qui simplifie pour les voyageurs l'utilisation de ces bus et montre que les sens uniques sont néfastes dans les transports en commun de surface.

Ce sont des transformations relativement profondes qui concernent l'Ouest parisien et qu'il vous convient d'étudier si vous ne voulez pas avoir des surprises lors de vos prochains déplacements fin 2018.

LE TOURISME DE CROISIÈRE SUR LA SEINE

La situation n'est pas figée. La démarche de concertation menée par HAROPA - Ports de Paris avec ses nombreux interlocuteurs, dont les collectivités territoriales et les associations de riverains (voir notre article de la Lettre n° 159 d'octobre 2016), se poursuit et l'état des réflexions nous a été communiqué le 24 novembre 2016 lors d'une séance de compte rendu.

Les perspectives du marché de l'activité croisière avec hébergement sont en forte croissance sur la Seine, croissance qui devrait se poursuivre encore pendant 15 ans. C'est ainsi que le nombre de bateaux, de 18 actuellement, devrait passer à 30 en 2030.

Dans le bief de Paris, du quai d'Issy au quai de Grenelle, on est à saturation concernant la fréquentation des escales actuellement au nombre de cinq avec sept postes d'amarrage. Il faudrait deux postes supplémentaires. Les emplacements nouveaux envisagés sur le port de Grenelle et l'île aux Cygnes ont reçu un avis défavorable de la

mairie du 15^e ainsi que des associations de riverains ; celui envisagé sur l'île Seguin a eu un avis défavorable de la ville de Boulogne.

Resterait le site de Longchamp, à la hauteur des tribunes de l'hippodrome. Cet emplacement, situé hors zone urbaine, avec une possibilité de deux postes supplémentaires, est à l'étude. La mairie du 16^e n'y est pas favorable.

Devant ces contraintes, la solution retenue va consister à organiser une rotation plus rapide des bateaux. Mais cet accroissement de la circulation risque d'entraîner des nuisances supplémentaires en matière de bruit, nuisances qui soulèvent déjà les protestations des associations de riverains.

Une réunion avec les riverains des deux arrondissements concernés, le 15^e et le 16^e, devrait se tenir d'ici à la fin de l'année.

BRÈVES DES CONSEILS DE QUARTIERS

Quartiers Auteuil

- Réhabilitation prévue vers la fin de l'année 2016 du jardin îlot avenue Dode de la Brunerie, en sortie de la bretelle du périphérique vers la porte de Saint Cloud : un rétrécissement de chaussée par un îlot central sera construit pour réduire la vitesse des voitures et sécuriser l'accès des piétons au jardin.



Du mobilier urbain adapté sera implanté dans un environnement paysager reconstitué, un espace canin créé et le pigeonnier contraceptif conservé.

- Rénovation de l'école maternelle d'application Erlanger, actuellement dans des préfabriqués des années 1950. Le Conseil de Paris a acté en septembre dernier un projet de reconstruction de l'école Erlanger dans le cadre d'une opération dite de « valorisation immobilière » voulue par la Ville. Le projet prévoit ainsi, après démolition de l'école maternelle actuelle de huit classes, la construction d'une école polyvalente de 15 classes (8 maternelles et 7 élémentaires), d'une crèche de 44 places, de logements sociaux et de stationnements en sous-sol. Le programme a été confié à Paris Habitat et la date de livraison de l'ensemble est annoncée pour juillet 2021.
- Modernisation de l'aire de jeux dans les jardins du Trocadéro : l'obtention de l'accord des Architectes des Bâtiments de France permet aux travaux de démarrer.
- Jardin du Ranelagh : un grand projet est prévu pour l'ouverture du jardin jusqu'au boulevard de Beauséjour, suite à un accord reçu de Réseau Ferré de France (RFF).

Quartiers Chaillot et Dauphine

Le Conseil de quartier Chaillot et Dauphine est porteur malheureusement de deux nouvelles peu réjouissantes.

La première c'est le choix fait par la mairie du 16^e de construire un terrain de mini foot dans le square des États-Unis. La principale raison invoquée est la difficulté à entretenir les pelouses surutilisées à la belle saison, notamment par les jeunes joueurs de foot, et donc la nécessité de réserver à ces derniers un terrain fermé.

Sur le principe qui serait contre ? Seulement dans la réalité on va, dans un jardin à la fois très harmonieux et petit et déjà très occupé à chaque bout par deux spacieuses aires de jeux, amputer une partie des pelouses centrales appréciées par les habitants d'un quartier qui offre peu d'espaces de détente. La seule pelouse restant entière après cet aménagement sera, aux beaux jours, d'autant plus sollicitée par les enfants, les pique-niqueurs et habitants du voisinage à la recherche de verdure.

Ce projet est en contradiction avec la défense de la biodiversité voulue par la mairie de Paris.

La discussion a été très animée entre les pour et les contre jusqu'à ce que le président mette un terme à la séance en déclarant fort peu démocratiquement que la majorité était pour ce projet alors qu'il n'y avait pas eu de vote.

L'autre nouvelle concerne le projet d'installation en 2017, avenue du président Wilson devant le portique reliant le Palais de Tokyo au musée d'art moderne, d'une sculpture de 12 mètres de haut représentant un avant-bras tenant un bouquet de fleurs, œuvre dont l'artiste américain Jeff Koons a fait cadeau à la mairie de Paris.

Il ne s'agit pas de porter un jugement sur l'œuvre elle-même, mais plutôt sur l'emplacement choisi à la demande de l'artiste et de l'ambassade des États-Unis.

L'ensemble formé par ces bâtiments est classé. L'avis des Architectes des Bâtiments de France sera sollicité. Au cas où les ABF formuleraient des réserves, il est à craindre que cela ne constitue pas un obstacle au projet. Encore une magnifique perspective à laquelle on va porter atteinte !

Le conseil de quartier Dauphine a adopté un projet d'équipement sportif (cinq agrès) dans le square Ancelin.

LA CATHÉDRALE DE LA SAINTE TRINITÉ

La nouvelle cathédrale orthodoxe russe a été consacrée le 4 décembre 2016 par Cyrille, patriarche de Moscou et de toute la Russie. La cérémonie a déployé toute la splendeur de la liturgie orthodoxe, tandis que la profondeur de l'homélie de Cyrille nous donne à réfléchir sur les fondements de notre civilisation.

Le patriarcat de Moscou rassemble plus de la moitié des 250 millions de chrétiens orthodoxes à travers



le monde. Signe de l'importance de l'évènement, le patriarche était entouré d'une douzaine d'évêques orthodoxes.

La cathédrale, modeste en superficie avec 450 m² mais avec un bulbe culminant à 36 mètres, est désormais le nouveau siège du diocèse de Chersonèse, en Crimée. Ce dernier, logé auparavant dans le 15^e arrondissement, est la juridiction du patriarcat de Moscou en France (avec une vingtaine de communautés paroissiales et monastiques), en Suisse, en Espagne et au Portugal. Le nouvel

édifice va donner une grande visibilité à la puissante église de Moscou.

À l'occasion de cet évènement, on a pu admirer à nouveau le travail de conception dû à l'architecte français Jean-Michel Willmotte, la sobriété des matériaux utilisés ainsi que la réussite des cinq bulbes fabriqués et dorés en Bretagne par des ateliers français.

Le centre spirituel et culturel orthodoxe, situé à un emplacement exceptionnel du 7^e arrondissement à l'angle du quai Branly et de l'avenue Rapp, a été inauguré le 19 octobre dernier. Ce complexe a été financé par la Fédération de Russie. Il comprend, sur près de 4 500 m², outre la cathédrale, un centre paroissial, une librairie, des salles d'exposition et une cafétéria, le service culturel de l'ambassade de Russie et une école primaire bilingue franco-russe.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Jean-Pierre Bady, François Douady, Marie Moes, Yves Marang, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris